|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| CDIP/22/10 | | |
| ORIGINAL : anglais | | |
| DATE : 18 septembre 2018 | | |

**Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)**

**Vingt‑deuxième session**

**Genève, 19 – 23 novembre 2018**

ÉVALUATION DES OUTILS ET MÉTHODES EN VIGUEUR DE L’OMPI POUR MESURER L’INCIDENCE, L’EFFICACITÉ ET LE BON FONCTIONNEMENT DE SES ACTIVITÉS D’ASSISTANCE TECHNIQUE

*établi par le Secrétariat*

1. Le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP), lors de sa dix‑huitième session tenue du 31 octobre au 4 novembre 2016, a approuvé une proposition en six points demandant notamment au Secrétariat d’“évaluer les outils et méthodes en vigueur pour mesurer l’incidence, l’efficacité et le bon fonctionnement des activités d’assistance technique à différents niveaux et, dans ce processus, tenter de définir des domaines d’amélioration possible”[[1]](#footnote-2). Le présent document a pour objet de répondre à cette demande.
2. Comme défini dans la Compilation des pratiques, méthodes et outils de l’OMPI actuels concernant la fourniture d’une assistance technique (Document CDIP/21/4, paragraphe 10), les activités d’assistance technique de l’OMPI sont catégorisées comme suit : a) stratégies et plans de développement nationaux en matière de propriété intellectuelle; b) infrastructure technique et administrative (solutions pour les offices de propriété intellectuelle, bases de données); c) renforcement des capacités; d) assistance législative; e) projets relatifs au Plan d’action pour le développement; et f) partenariats publics‑privés (plateformes multipartites). Afin d’évaluer et de mesurer l’incidence, l’efficacité et le bon fonctionnement des activités d’assistance technique aux niveaux de l’organisation, des programmes et des projets, ainsi que par zone géographique et par catégorie d’assistance technique, l’OMPI adopte une approche multidimensionnelle décrite dans le présent document.
3. Au niveau organisationnel, le cadre de gestion axée sur les résultats de l’OMPI, établi et approuvé par les États membres dans le programme et budget, fixe les critères (indicateurs d’exécution, niveaux de référence et objectifs) par rapport auxquels les activités visant à obtenir les résultats escomptés, y compris les activités d’assistance technique de l’OMPI, sont évaluées pour chaque exercice biennal. Le programme et budget de l’OMPI présente également le cadre de gestion axée sur les résultats par objectif stratégique, par résultat escompté et pour chacun des 31 programmes de l’OMPI.
4. Le principal outil en matière de responsabilité pour informer les États membres sur les performances organisationnelles est le Rapport annuel sur la performance de l’OMPI, qui fait partie intégrante du cadre de gestion axée sur les résultats. Le Rapport sur la performance de l’OMPI est rédigé conformément aux règles 2.14 et 2.14*bis* du Règlement financier et règlement d’exécution du Règlement financier de l’OMPI approuvé par les Assemblées en octobre 2017. Il fournit une évaluation complète et transparente des performances financières et de la mise en œuvre des programmes pour chaque exercice biennal. L’évaluation des performances est fondée sur le cadre de résultats approuvé par les États membres dans le programme et budget.
5. L’évaluation des performances réalisée pour le Rapport sur la performance de l’OMPI est également un outil d’apprentissage important pour faire en sorte que les enseignements tirés des résultats précédents soient dûment intégrés dans la mise en œuvre des activités futures de l’OMPI et dans l’élaboration des futurs cadres de résultats. Dans ce contexte, la cadre de gestion axée sur les résultats de l’OMPI a été amélioré en continu depuis l’exercice 2012‑2013, comme le montre le Rapport de validation du Rapport sur la performance de l’OMPI 2016‑2017 établi par la [Division de la supervision interne (DSI)](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=410994) (document WO/PBC/28/8).
6. Afin de renforcer la validité de l’évaluation des performances dans le Rapport sur la performance de l’OMPI, la DSI de l’OMPI vérifie les données sur les performances tous les deux ans. Les conclusions et les recommandations issues de la validation sont un outil précieux pour orienter les cycles de planification suivants, notamment en ce qui concerne l’amélioration des indicateurs d’exécution, des niveaux de référence et de la formulation des objectifs, le perfectionnement et la rationalisation du cadre de gestion des résultats, ainsi que l’amélioration des mécanismes de collecte de données pour faire en sorte que les données soient : i) pertinentes et utiles; ii) suffisantes et détaillées; iii) collectées efficacement et facilement accessibles; iv) exactes et vérifiables; v) présentées en temps voulu; et vi) claires et transparentes.
7. En vue d’évaluer plus en profondeur l’efficacité, l’incidence et la durabilité des travaux de l’OMPI, la DSI réalise cinq principaux types d’évaluations approfondies : i) évaluations de programmes; ii) évaluations stratégiques; iii) évaluations thématiques; iv) évaluations géographiques (au niveau national et régional); et v) évaluations de projets et processus. Les recommandations et conclusions issues de ces évaluations sont ensuite dûment prises en considération dans les cycles de planification organisationnelle et dans la planification des projets, en vue d’améliorer sans cesse l’assistance technique fournie par l’OMPI.
8. En plus des évaluations réalisées par la DSI, tous les projets relatifs au Plan d’action pour le développement sont évalués après leur achèvement par un spécialiste externe indépendant, sélectionné expressément pour chaque projet, en vue de mesurer la réussite du projet, de garantir la durabilité des résultats et de faciliter leur intégration efficace dans les activités régulières de l’Organisation, le cas échéant.
9. Les paragraphes ci‑après présentent des exemples concrets de l’évolution des outils, méthodes et cadres d’indicateurs utilisés pour évaluer l’incidence, l’efficacité et le bon fonctionnement des activités d’assistance technique liées i) aux stratégies et plans de développement nationaux en matière de propriété intellectuelle; ii) aux Centres d’appui à la technologie et l’innovation (CATI); et iii) au renforcement des capacités.

# Stratégies et plans de développement nationaux en matière de propriété intellectuelle

1. Depuis l’exercice 2010‑2011, la formulation de stratégies et de plans de développement nationaux en matière de propriété intellectuelle fait partie intégrante du travail de l’OMPI, et est facilitée par l’élaboration d’une méthode normalisée, mais souple, et d’un ensemble d’outils de comparaison pratiques. Ces outils visent à aider les fonctionnaires participant à l’élaboration de stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle à évaluer l’état de leur système national, à connaître leurs besoins spécifiques dans ce domaine, et à fixer des objectifs stratégiques.
2. Le cadre d’indicateurs d’exécution utilisé pour mesurer l’incidence de l’assistance technique apportée par l’OMPI dans ce domaine a évolué au cours de cinq exercices biennaux, grâce aux informations tirées des cycles d’exécution précédents et à l’intégration des enseignements tirés, en vue de communiquer de façon claire et mesurable sur l’incidence à plus long terme.

| *Exercice biennal* | *Indicateurs d’exécution* | *Commentaires* |
| --- | --- | --- |
| 2010‑2011 | * Jusqu’à cinq pays ont lancé le processus d’élaboration des politiques/stratégies en matière de propriété intellectuelle, quatre pays ont adopté des politiques/stratégies dans ce domaine et trois pays mettent en œuvre des plans nationaux de propriété intellectuelle (Afrique) * Trois stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle formulées et adoptées sur la base d’une coordination et d’une consultation multisectorielles (pays arabes) * Neuf nouveaux pays ont formulé ou adopté des politiques, stratégies ou plans nationaux en matière de propriété intellectuelle (Asie et Pacifique) * Jusqu’à trois nouveaux pays ont formulé ou adopté des politiques, stratégies ou plans nationaux en matière de propriété intellectuelle (Amérique latine et Caraïbes) * Politiques/stratégies en matière de propriété intellectuelle élaborées jusque dans cinq pays les moins avancés (PMA) au cours de l’exercice biennal (PMA) | * Manque de cohérence dans la formulation des résultats escomptés et des indicateurs d’exécution d’un bureau à l’autre, ce qui entraîne un manque de comparabilité entre les régions * Les indicateurs d’exécution ne couvrent pas l’ensemble du processus d’élaboration d’une stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle, à savoir la formulation, l’adoption, la mise en œuvre et les révisions subséquentes * Les indicateurs d’exécution mesurent plusieurs éléments, ce qui crée un manque de clarté * Les indicateurs d’exécution sont axés sur les résultats, et leur capacité de mesurer l’incidence de l’assistance technique est limitée |
| 2012‑2013 | * Nombre de pays ayant élaboré leurs politiques, leurs stratégies ou leurs plans en matière de propriété intellectuelle ou ayant entrepris leur mise en œuvre chaque année (Afrique) * Nombre de pays dotés de mécanismes appropriés pour l’élaboration et la mise en œuvre de stratégies en matière de propriété intellectuelle (pays arabes) * Nombre de pays ayant des initiatives présentant des liens avec les plans nationaux en matière de propriété intellectuelle (pays arabes) * Nombre de pays ayant introduit des politiques et des stratégies en matière de propriété intellectuelle dans leurs procédures nationales d’approbation (Asie et Pacifique) * Nombre de pays ayant adopté des politiques et des stratégies en matière de propriété intellectuelle (Asie et Pacifique) * Nombre de pays dans lesquels ont été menés des activités ou des projets qui contribuent à l’élaboration de stratégies et politiques en matière de propriété intellectuelle (Amérique latine et Caraïbes) * Nombre de pays dans lesquels ont été menés des activités ou projets qui contribuent à la mise en œuvre de stratégies et politiques en matière de propriété intellectuelle (Amérique latine et Caraïbes) * Nombre de PMA ayant introduit des considérations de propriété intellectuelle propres aux PMA dans leurs stratégies ou politiques nationales en matière de propriété intellectuelle (PMA) | * Les résultats escomptés sont harmonisés à l’échelle de l’organisation * Manque de cohérence dans la formulation des indicateurs d’exécution d’un bureau à l’autre, ce qui entraîne un manque de comparabilité entre les régions * Les indicateurs d’exécution ne couvrent pas l’ensemble du processus d’élaboration d’une stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle, à savoir la formulation, l’adoption, la mise en œuvre et les révisions * Les indicateurs d’exécution mesurent plusieurs éléments, ce qui crée un manque de clarté * Les indicateurs d’exécution sont axés sur les résultats, et leur capacité de mesurer l’incidence de l’assistance technique est limitée |
| 2014‑2015 | * Nombre de pays qui sont en train de formuler ou d’adopter des stratégies ou des plans de développement nationaux en matière de propriété intellectuelle * Nombre de pays qui ont adopté des stratégies ou des plans de développement nationaux en matière de propriété intellectuelle et sont en train de les mettre en œuvre | * Les indicateurs d’exécution ont été harmonisés pour tous les bureaux, ce qui permet de réaliser des comparaisons entre les régions * Les indicateurs d’exécution couvrent le processus d’élaboration d’une stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle de la formulation à la mise en œuvre * Les indicateurs d’exécution mesurent plusieurs éléments, ce qui crée un manque de clarté |
| 2016‑2017 | * Nombre de pays en train de formuler des stratégies nationales de propriété intellectuelle * Nombre de pays ayant adopté des stratégies nationales en matière d’innovation et de propriété intellectuelle * Nombre de pays en train de mettre en œuvre des stratégies en matière d’innovation et de propriété intellectuelle et des plans de développement relatifs à la propriété intellectuelle à l’échelle nationale | * Les indicateurs d’exécution ont été harmonisés pour tous les bureaux, ce qui permet de réaliser des comparaisons entre les régions * Les indicateurs d’exécution couvrent le processus d’élaboration d’une stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle, de la formulation et l’adoption à la mise en œuvre * Les indicateurs d’exécution sont clairement définis, c’est‑à‑dire que chaque indicateur mesure une étape du processus |
| 2018‑2019 | * Nombre de pays ayant commencé à formuler des stratégies nationales de propriété intellectuelle * Nombre de pays ayant adopté une stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle * Nombre de pays qui mettent en œuvre actuellement des stratégies en matière de propriété intellectuelle et des plans de développement relatifs à la propriété intellectuelle à l’échelle nationale * Nombre de pays révisant leurs stratégies de propriété intellectuelle | * Les indicateurs d’exécution ont été harmonisés pour tous les bureaux, ce qui permet de réaliser des comparaisons entre les régions * Les indicateurs d’exécution couvrent l’ensemble du processus d’élaboration d’une stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle, à savoir la formulation, l’adoption, la mise en œuvre et les révisions * Les indicateurs d’exécution sont clairement définis, c’est‑à‑dire que chaque indicateur mesure une étape du processus |

1. Les améliorations apportées au cadre d’indicateurs d’exécution ont renforcé la capacité de l’OMPI à mesurer l’évolution des résultats et l’incidence à plus long terme sur les différents exercices biennaux, comme illustré dans les graphiques.

|  |  |
| --- | --- |
| *Nombre de pays ayant adopté une stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle* | *Nombre de pays mettant en œuvre une stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle* |
|  |  |

# Centres d’appui à la technologie et l’innovation (CATI)

1. Le projet du Plan d’action pour le développement visant à mettre en place des CATI a été lancé en 2009 et pleinement intégré dans les activités régulières de l’OMPI en 2014. Le programme et budget 2010‑2011 a intégré, pour la première fois, un indicateur d’exécution spécifique relatif aux CATI dans le cadre de résultats permettant de mesurer l’incidence d’un projet. Le cadre d’indicateurs d’exécution utilisé pour mesurer l’impact de l’assistance technique apportée par l’OMPI dans ce domaine a évolué au cours de cinq exercices biennaux, grâce aux informations tirées des cycles d’exécution précédents et à l’intégration des enseignements tirés, en passant d’une évaluation axée sur les résultats à une évaluation axée sur l’incidence, et en adoptant une méthode de mesure clairement définie.

| *Exercice biennal* | *Indicateurs d’exécution* | *Critères* |
| --- | --- | --- |
| 2010‑2011 | Nombre de bénéficiaires des CATI qui considèrent ces centres comme des services spécialisés nationaux dans le domaine de l’information en matière de brevets et de technologie | * Les données sur les performances effectivement rapportées font référence au nombre de CATI mis en place, et non à la perception de ces centres comme des services spécialisés nationaux * Les critères de mesure ne sont pas clairement définis |
| 2012‑2013 | Nombre de réseaux nationaux de centres d’appui à la technologie et à l’innovation lancés | * Les données sur les performances effectivement rapportées font référence à la fois au nombre de réseaux de CATI mis en place, et au nombre de CATI établis * Les critères de mesure ne sont pas clairement définis |
| 2014‑2015 | Nombre de réseaux nationaux de CATI durables | * Mesure de la durabilité du réseau de CATI * Les critères de durabilité ne sont pas clairement définis |
| 2016‑2017 | Nombre cumulé de réseaux nationaux de CATI durables | * Les critères de durabilité sont clairement définis * Mesure selon des niveaux de développement clairement définis |
| 2018‑2019 | Nombre de réseaux nationaux de centres de technologie et d’appui à l’innovation | * Les critères de durabilité sont clairement définis * Mesure selon des niveaux de développement clairement définis * Possibilité de faire des comparaisons entre les exercices biennaux |

1. Selon la nouvelle méthode, les CATI durables sont définis comme des institutions autonomes sur le plan financier et technique, auxquelles l’OMPI fournit des conseils sur demande. La durabilité est mesurée en fonction des niveaux de développement suivants :

* **Développement niveau 1 :** a)Signature d’un accord de niveau de services entre l’OMPI et le coordonnateur national; b) signature d’accords institutionnels entre le coordonnateur national et les institutions hôtes des CATI; et c) remise d’au moins un rapport annuel sur les activités du CATI au niveau national; le développement niveau 1 est pleinement atteint avec a + b + c.
* **Développement niveau 2 :** Les conditions du niveau de développement 1 sont remplies et des recherches sur les informations essentielles en matière de brevets sont faites, par exemple des recherches sur l’état de la technique en matière de brevets; et
* **Développement niveau 3 :** Les conditions du développement niveau 2 sont remplies et des services de propriété intellectuelle à valeur ajoutée sont fournis, par exemple par exemple l’élaboration de cartographies de brevets.

Les améliorations apportées au cadre d’indicateurs d’exécution ont renforcé la capacité de l’OMPI à mesurer l’évolution des résultats et l’incidence à plus long terme sur les différents exercices biennaux, comme illustré dans le graphique.

*Répartition des réseaux de CATI durables par niveau de développement (fin 2017)*



# Renforcement des capacités

1. L’OMPI investit une quantité de ressources significative dans l’amélioration des capacités humaines, afin que la propriété intellectuelle soit utilisée efficacement dans les pays en développement et en transition, ainsi que les pays les moins avancés (PMA); il est essentiel d’évaluer les résultats de ce travail pour obtenir les résultats souhaités. Le tableau ci‑après illustre les types d’indicateurs d’exécution utilisés pour évaluer les résultats des activités de renforcement des capacités de l’OMPI sur cinq exercices biennaux, en utilisant le modèle d’évaluation du renforcement des capacités de Kirkpatrick (modèle de Kirkpatrick).

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  | **Exercice biennal** | | | | |
| **Niveau de Kirkpatrick** | **Ce qui est mesuré** | **2010‑2011** | **2012‑2013** | **2014‑2015** | **2016‑2017** | **2018‑2019** |
| 1. Réaction | Mesure le degré de satisfaction du participant |  |  |  |  |  |
| 2. Apprentissage | Mesure l’augmentation du savoir – avant et après la formation |  |  |  |  |  |
| 3 Comportement | Mesure la portée de l’application du savoir dans l’activité professionnelle |  |  |  |  |  |
| 4 Résultats | Mesure l’effet global de la formation sur l’entreprise, l’environnement ou le participant |  |  |  |  |  |

1. Par le passé, le cadre d’indicateurs d’exécution visant à mesurer l’incidence des activités de renforcement des capacités de l’OMPI s’est concentré sur le degré de satisfaction relatif aux événements de renforcement des capacités, ce qui correspond au niveau 1 (Réaction) du modèle de Kirkpatrick.
2. Dans le cadre des efforts constants déployés par l’OMPI pour se concentrer davantage sur l’incidence et sur les effets à long terme en matière d’amélioration des capacités institutionnelles des bénéficiaires, un projet pilote visant à améliorer le cadre d’indicateurs d’exécution relatif au renforcement des capacités en appliquant le modèle de Kirkpatrick de manière plus systématique a été lancé pour l’exercice biennal 2018‑2019. Le projet pilote porte sur une sélection de programmes de l’OMPI, et vise à : i) répartir les activités de renforcement des capacités en catégories claires; ii) renforcer le cadre d’indicateurs d’exécution pour mesurer le niveau 2 (Apprentissage) et améliorer les indicateurs pour mesurer le niveau 3 (Comportement) du modèle de Kirkpatrick; iii) améliorer et harmoniser la formulation des indicateurs d’exécution, des niveaux de référence et des objectifs dans toute l’Organisation; iv) élaborer des mécanismes plus systématiques et harmonisés de collecte de données; et v) favoriser une plus grande collaboration intersectorielle et un meilleur partage des connaissances. Le tableau ci‑après donne des exemples d’indicateurs d’exécution du cadre de résultats 2018‑2019 de l’OMPI qui font partie du projet pilote.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Cadre de résultats 2018‑2019 : Indicateurs d’exécution en matière de renforcement des capacités – projet pilote (exemples)** | | | | |
| **Activités de promotion et de sensibilisation** | | | | |
| **Indicateur d’exécution** | **Niveau de référence** | **Objectif** | **Mécanisme de collecte de données** | **Niveau de Kirkpatrick** |
| Nombre et pourcentage de participants fournissant un retour d’information positif quant aux activités de sensibilisation et de promotion en matière de marques, de dessins et modèles industriels et d’indications géographiques (programme 2) | à déterminer | 80% des personnes donnent un retour d’information positif | Questionnaire d’enquête | Réaction |
| Degré de satisfaction des participants aux activités générales de sensibilisation et de promotion relatives aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles (programme 4) | n.d. | 80% | Questionnaire d’enquête | Réaction |
| **Activités d’apprentissage** | | | | |
| **Indicateur d’exécution** | **Niveau de référence** | **Objectif** | **Mécanisme de collecte de données** | **Niveau de Kirkpatrick** |
| Taux de réussite des examens dans les cours de perfectionnement d’enseignement à distance (programme 11) | 69% (2014/15) | 70% | Examens | Apprentissage |
| **Activités de formation et de renforcement des capacités** | | | | |
| **Indicateur d’exécution** | **Niveau de référence** | **Objectif** | **Mécanisme de collecte de données** | **Niveau de Kirkpatrick** |
| Degré de satisfaction des participants aux activités de formation et de renforcement des capacités de l’OMPI relatives aux brevets (programme 1) | à déterminer fin 2017 | 90% | Questionnaire d’enquête | Réaction |
| Degré de satisfaction des participants aux activités de formation et de renforcement des capacités de l’OMPI (programme 17) | Utilité : 92%  Satisfaction : 92% | Pertinence : > 85%  Utilité : > 85% | Questionnaire d’enquête | Réaction |
| Pourcentage des participants aux activités de formation et de renforcement des capacités de l’OMPI relatives aux brevets qui démontrent une amélioration de leur savoir (programme 1) | à déterminer fin 2017 | 90% | Brefs questionnaires à choix multiples sur des questions de fond (avant et après la formation) | Apprentissage |
| Nombre et pourcentage de participants aux activités de formation et de renforcement des capacités qui ont obtenu un score de 60% ou plus au bref questionnaire à choix multiple sur des questions de fond (programme 9) | n.d. | Asie et Pacifique (80%) | Brefs questionnaires à choix multiples sur des questions de fond (avant et après la formation) | Apprentissage |
| Pourcentage de participants aux activités de formation et de renforcement des capacités de l’OMPI provenant de bureaux de gestion de la technologie au sein d’universités ou d’instituts de recherche qui appliquent les connaissances et compétences nouvellement acquises dans le cadre de leur activité professionnelle (programme 30) | n.d. | 65% | Questionnaires envoyés six mois après la formation aux participants et à leur superviseur | Comportement |
| Pourcentage de professionnels et de fonctionnaires dans le domaine de la propriété intellectuelle qui appliquent les compétences nouvellement acquises dans le cadre de leur activité professionnelle (programme 10) | 83% | 80% | Questionnaires envoyés six mois après la formation aux participants et à leur superviseur | Comportement |

1. L’OMPI continuera de déployer des efforts concertés afin d’évaluer ses outils et méthodes en vigueur pour mesurer l’incidence, l’efficacité et le bon fonctionnement des activités d’assistance technique à différents niveaux, en vue de mettre en place des améliorations qui augmentent la valeur ajoutée, dans la mesure du possible, et de combler les lacunes. L’OMPI continuera également à perfectionner et améliorer son cadre d’indicateurs d’exécution, en y intégrant les enseignements tirés et en prenant en considération les recommandations pertinentes issues des évaluations, afin de renforcer le suivi et l’évaluation des résultats à plus long terme de l’assistance technique fournie par l’OMPI.
2. *Le CDIP est invité à examiner les informations contenues dans le présent document.*

[Fin du document]

1. L’appendice I du Résumé présenté par le président à la dix-septième session du CDIP est disponible à l’adresse suivante : <http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=335277>. [↑](#footnote-ref-2)